





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2024-179**

**Séance publique du**

**5 avril 2024**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1260979-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2024
Date de réception : mardi 9 avril 2024
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA VILLE DE VITROLLES  
POUR LE PRÊT DE FOSSILES ET DE MOULAGES DE DINOSAURES APPARTENANT A LA VILLE  
(MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE).**

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire :** Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S. Bâtiments & Grands  
équipements  
Direction Archéologie et Museum

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2024

Nomenclature : 8.9  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA VILLE DE VITROLLES POUR LE PRÊT DE FOSSILES ET DE MOULAGES DE DINOSAURES APPARTENANT A LA VILLE (MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE).- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence est sollicité par la Ville de Vitrolles pour le prêt de fossiles et de moulages de dinosaures pour une exposition sur les dinosaures de Provence dans le cadre de la manifestation « Vitrolles terre de dinosaure ».

Cette manifestation se tiendra le 18 mai 2024, au Domaine de Fontblanche à Vitrolles. Il s'agit de la troisième édition de cette manifestation qui avait accueilli 1500 visiteurs en 2022 et 3000 en 2023. En parallèle de cette exposition, des conférences et des ateliers pour les enfants seront proposés sur la thématique des dinosaures et de la paléontologie, auxquels participeront des agents du Muséum.

Le Muséum a réalisé plusieurs campagnes de fouilles sur la Commune de Vitrolles et a mis au jour des spécimens d'un intérêt scientifique majeur. L'exposition de cette année mettra en vedette le Rhabdodon, dinosaure provençal dont les deux spécimens les plus grands et les plus complets d'Europe ont été mis au jour par le Muséum en 1994 et 2007 sur le site de Vitrolles Couperigne.

Cette exposition est l'occasion de présenter au public les principales découvertes réalisées par le Muséum et la richesse paléontologique du Pays d'Aix.

Par ce prêt, le Muséum participe à la diffusion du savoir, assure la promotion des collections de la Ville d'Aix-en-Provence et met en avant les activités de recherches en paléontologie qu'il mène depuis 30 ans sur l'ensemble du territoire du Pays d'Aix.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il y a lieu d'établir une convention de prêt à titre gracieux.

Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de prêt, jointe en annexe, qui définit les modalités administratives et juridiques du prêt entre la Ville de Vitrolles et la Ville d'Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à signer la convention en annexe.

DL.2024-179 - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA VILLE DE  
VITROLLES POUR LE PRÊT DE FOSSILES ET DE MOULAGES DE DINOSAURES  
APPARTENANT A LA VILLE (MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE).-

Présents et représentés : 55  
Présents : 40  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 55  
Pour : 55  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

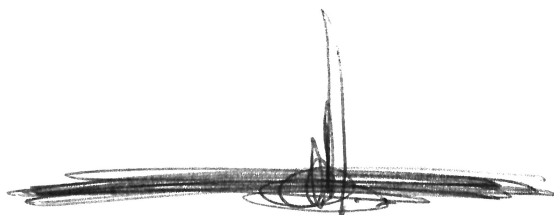
NEANT

N'ont pas pris part au vote

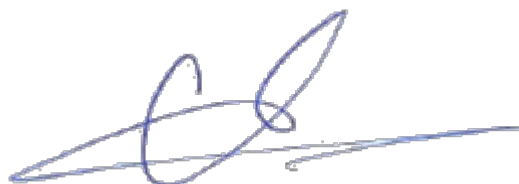
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



**CONVENTION**  
**ENTRE LA VILLE D'AIX ET LA VILLE DE VITROLLES**  
**POUR LE PRÊT DE SPECIMENS DE FOSSILES**  
**ET DE MAQUETTES DE DINOSAURES**  
**POUR LA MANIFESTATION « VITROLLES, TERRE DE DINOSAURES »**

Il est établi une convention entre :

La Ville d'Aix-en-Provence,

Représentée par :

Madame Sophie JOISSAINS, Maire en exercice, ou par délégation l'élue déléguée, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, agissant en vertu de la délibération DL N° 2024- du Conseil Municipal du                      autorisant la signature de la convention.

ci-après dénommée « la Ville », d'une part,

Et La Commune de Vitrolles représentée par le Maire, Monsieur Loïc GACHON,

ci-après dénommée « L'emprunteur », d'autre part,

**PRÉAMBULE**

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence a été sollicité par la Ville de Vitrolles pour le prêt d'un ensemble de spécimens mis au jour en Provence et plus particulièrement à Vitrolles, pour la manifestation « Vitrolles, terre de dinosaure », qui se tiendra au Domaine de Fontblanche, 4 allée des artistes, 13127 Vitrolles, le 18 mai 2024.

Par ce prêt, le muséum participe à la diffusion du savoir et assure la promotion des collections de la ville d'Aix-en-Provence et du territoire périphérique.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il convient d'établir, entre les deux collectivités, une convention fixant les modalités du prêt.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence prête à titre gracieux à L'emprunteur l'ensemble de spécimens dont la liste est annexée à la présente convention.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles est réalisé le prêt.

## **ARTICLE 2 - LIEU DE L'EXPOSITION**

L'exposition « Vitrolles terre de dinosaure » se tiendra au Domaine de Fontblanche, 4 allée des Artistes, 13127 Vitrolles, le 18 mai 2024.

## **ARTICLE 3 - DURÉE DU PRÊT**

Le prêt s'effectue du lundi 13 mai au vendredi 31 mai. La convention sera en vigueur de sa date de notification jusqu'au retour des œuvres, après constat contradictoire (cf. articles 6 et 9).

## **ARTICLE 4 – ASSURANCE**

L'emprunteur doit faire assurer les spécimens prêtés de clou à clou par son assurance. L'attestation d'assurance doit inclure la garantie casse et doit être libellée à l'adresse des réserves du Muséum, lieu d'enlèvement des objets : 140 rue Marcelle Isoard - 13290 Aix-en-Provence.

L'emprunteur doit faire parvenir un exemplaire de cette convention signé et accompagné de l'attestation d'assurance 15 jours avant la prise des objets prêtés à l'adresse suivante : Mairie d'Aix-en-Provence Service Muséum d'Histoire Naturelle – CS 30715 - 13616 Aix-en-Provence Cedex 1.

## **ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ**

Le transport et le conditionnement des spécimens prêtés sont à la charge pleine et entière de la Ville d'Aix-en-Provence. L'emprunteur s'engage à informer le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence du jour de l'enlèvement des objets ainsi que du jour de leur retour.

## **ARTICLE 6 - ÉTAT DES ŒUVRES**

L'état des spécimens prêtés fera l'objet d'un constat contradictoire (fiche ci-jointe) avant emballage et remise au transporteur, et à leur retour après déballage.



## **ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR – COMMUNICATION**

L'emprunteur s'engage à notifier le nom du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence sur les cartels de l'exposition ainsi que sur tous supports ou publications ayant trait à l'exposition. Les publications pour lesquelles l'objet prêté a servi de matériel d'étude doivent mentionner le nom du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence.

L'emprunteur s'engage à prendre soin de l'objet prêté. Les éventuels dégâts et/ou modifications portés à ces objets doivent être immédiatement indiqués au prêteur.

## **ARTICLE 8 – RÉSILIATION**

Le non-respect d'une de ces clauses entraînerait la résiliation de la présente convention.

## **ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION**

La présente convention signée par Madame le Maire entrera en vigueur à partir de la date de sa notification aux intéressés.

## **ARTICLE 10 – LITIGE**

En cas de litige sur l'application des termes de la convention, la partie la plus diligente saisira le Tribunal Administratif de Marseille. Toutefois, les parties, d'un commun accord, s'engagent à privilégier la voie de la négociation, de la conciliation ou de la transaction pour essayer de régler entre elles tout différend qui pourrait survenir à l'occasion de la convention.

Fait en deux exemplaires originaux, à Aix-en-Provence le .....

*Pour la Ville de Vitrolles*

*Pour la Ville d'Aix-en-Provence*

Le Maire

Le Maire

**Monsieur Loïc GACHON**

**Mme Sophie JOISSAINS**

ou son représentant

ou par délégation l'élue déléguée

En vertu de l'arrêté, n°A 2021-2236

du 1 décembre 2021

**Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE**

## Liste des Objets prêtés

Nom de l'objet – collection	Nbre	Localisation	N° inventaire	Commentaires	Valeur Assurance
<b>Struthiosaurus</b>					
<b>Dent</b>	1	Vitrolles Couperigne	2007.4.104		100 €
<b>Humérus</b>	1	Pourrières, Jas-Neuf, A8	2008.1.4		1 000 €
<b>Ostéoderme</b>	1	Villeveyrac	moulage	Coll. Roggero	100 €
<b>Vertèbre caudale</b>	1	Fox-Amphoux	2014.4.1		500 €
<b>Rhabdodon</b>					
<b>Dentaire</b>	1	Vitrolles Couperigne	1995.125		1 000 €
<b>Dents</b>	3	Vitrolles Couperigne	1995.152 1995.100 1995.102		300 €
<b>Surangulaire</b>	1	Vitrolles Couperigne	1995.49		1 000 €
<b>Scapula</b>	1	Vitrolles Couperigne	1995.147		1 000 €
<b>Humérus</b>	1	Vitrolles Couperigne	2007.4.2		1 000 €
<b>Radius</b>	1	Vitrolles Couperigne	2007.4.54		1 000 €
<b>Bloc tendons ossifiés</b>	1	Vitrolles Couperigne	2007.4.13		2 000 €
<b>Vertèbre dorsale</b>	1	Vitrolles Couperigne	2007.4.47		1 000 €
<b>Vertèbres dorsales</b>	2	Vitrolles Couperigne	2007.4.56 2007.4.67	2 vertèbres en connexion	2 000 €
<b>Côtes</b>	2	Vitrolles Couperigne	2007.4.31 2007.4.40		2 000 €
<b>Côte</b>	1		2007.4.59		1 000 €
<b>Fémur</b>	1	Vitrolles Couperigne	1995.126		1 000 €
<b>Bloc tibia</b>	1	Vitrolles Couperigne	1995.85		2 000 €
<b>Phalange</b>	3	Vitrolles Couperigne	1995.7 1995.86 1995.87		300 €
<b>Griffe</b>	1	Vitrolles Couperigne	2007.4.81		100 €
<b>Remontage d'un bassin de Rhabdodon</b>		Vitrolles Couperigne	2007.4.93 2007.4.9 2007.4.58 2007.4.7		4 000 €

<b>Vertèbre caudale</b>		Vitrolles Couperigne	1995.40		1 000 €
<b>Chevrons</b>		Vitrolles Couperigne	1995.5 1995.79		200 €
<b>Vertèbres caudales</b>	<b>2</b>	Vitrolles Couperigne	1995.123		1 000 €
<b>Montage patte prototypée</b>	<b>1</b>	Vitrolles Couperigne	moulage		1 000 €
<b>Tibia</b>	<b>1</b>	Fox Amphoux		moulage	200 €
<b>Dents</b>	<b>2</b>	Vitrolles Couperigne	1995.114 1995.111		200 €
<b>Dents</b>	<b>3</b>	Vitrolles Couperigne	2007.4.82 2007.4.55 2007.4.102		300 €
<b>Griffe</b>	<b>1</b>	Fox Amphoux	Moulage 1960.10		100 €
<b>Vertèbre dorsale</b>	<b>1</b>	Pourcieux	moulage	Coll Amoros	200 €
<b>Bloc avec fragment de carapace</b>		Vitrolles Couperigne	2007		500 €
<b>Éléments de carapace</b>	<b>8</b>	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2015.3.5 2015.3.3 2015.3.2 2015.3.10 2015.3.11 2015.3.13 2015.3.14 2015.3.16		1 000 €
<b>Fémur</b>	<b>1</b>	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2015.3.1		500 €
<b>Humérus</b>	<b>1</b>	Pourrières, Jas- Neuf, A8	2011.12.177		500 €
<b>Squelette</b>	<b>33</b>	Vitrolles Couperigne	2007.4.118, 127,125,143, 119,139,145,12 6,120,130,141,1 35,136,147,123, 129,128,122,11 4,144,138,142,1 46,131,140,132, 113,124,134,11 2,121,137,133		3 000 €

<b>Maxillaire Allodaposuchus</b>	<b>1</b>	Vitrolles Couperigne	1999.86		1000 €
<b>dents</b>	<b>4</b>		1995.146 2007.4.106 2007.4.71 2011.12.302		400 €
<b>Mammifère</b>					
<b>Mistralestes</b>					
<b>Mandibule</b>	<b>1</b>	Rousset La Cairanne A8	moulage		500 €
<b>Aggrandissement mandibule X10</b>	<b>1</b>	Rousset La Cairanne A8	moulage		500 €
<b>Reconstitution Mistralestes</b>	<b>1</b>				1 000 €
<b>Oeufs</b>					
<b>Œufs</b>	<b>3</b>	Vitrolles la plaine	1999.67 1999.68 1999.13		3 000 E
<b>oeuf</b>	<b>1</b>	Vitrolles les Castors	1999.65		1 000 €
<b>Moulage d'une ponte de dinozaure de Vitrolles la Plaine</b>	<b>1</b>				500 €
<b>Gastéropes</b>					
<b>Divers gastéropodes</b>					
<b>TOTAL</b>					<b>40 000 €</b>

Nom & Signature du Responsable  
Lu & approuvé, le     /     /20  
Rendu le,     /     /

Nom & Signature Emprunteur  
Lu & approuvé, le     /     /20